



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

ARRETE DU MAIRE
N°2025/106

Affaires Juridiques
Ref : jac

OBJET : ACTES DE GESTION URBANISME - DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-18 et L2122-23,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu l'arrêté du Maire N°2025/88 du 3 Octobre 2025, portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant que pour la bonne marche du service urbanisme, et pour permettre une parfaite continuité du service public pendant l'absence du Maire prévue du lundi 22 décembre 2025 au jeudi 25 décembre 2025 inclus puis du samedi 27 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus, il est nécessaire que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais.

ARRETE :

Article Premier : Il est donné délégation de signature temporaire du lundi 22 décembre 2025 au jeudi 25 décembre 2025 inclus puis du samedi 27 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus à Monsieur Claude WILLIOT, 1^{er} Adjoint à l'effet de signer les actes en matière de :

- Autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir déclaration préalable, certificats d'urbanisme, déclaration d'intention d'aliéner).
- Police de mise en sécurité en cas de péril immeuble.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la ville de Sannois est chargée de l'exécution du présent arrêté dont :

- Notification sera faite à l'Adjoint susnommé.
- Ampliation adressée à Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T
A.R du 19.12.2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20.12.17 - Arr2025 - 106-AR
Publié le 10.12.2025

Fait à Sannois, le 17 décembre 2025
Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis

